



Avenant à une convention de stage pour les élèves non-étudiants en kinésithérapie

Selon l'avis du Conseil National de l'Ordre du 20 mars 2024 relatif à l'accueil de stagiaires non-étudiants en kinésithérapie et afin de sécuriser l'accueil de ces stagiaires par les masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux pour prévenir notamment toute situation de complicité d'exercice illégal de la profession, interdite par le code de la santé publique et le code pénal, ainsi que tout risque de divulgation d'informations protégées par le secret professionnel pouvant mettre en difficulté le masseur-kinésithérapeute tuteur de stage, le CNO recommande la signature du présent avenant en plus de la convention établie par l'établissement scolaire ou l'organisme de formation.

- Dès le début du stage, un temps d'information et d'explication à propos du secret professionnel et de sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux et à l'interdiction de toute diffusion d'images est organisé par le tuteur ;
- Le contexte du stage doit se limiter à de l'observation, aucun acte ou élément pratique ne peut être demandé au stagiaire
- La réalisation du stage ne peut avoir pour objet ou pour effet d'accroître l'activité rémunérée des praticiens ;
- Le tuteur de stage a l'obligation d'informer l'assurance maladie et son assureur de l'accueil du stagiaire ;
- Le stagiaire a l'obligation de respecter la confidentialité des informations protégées par le secret professionnel et la volonté du patient qui ne souhaite pas sa présence lors de sa prise en charge par le tuteur ;
- Le stagiaire s'engage à respecter son obligation de discrétion et de confidentialité s'agissant de l'identité des patients et des informations portées à sa connaissance ;
- La relecture préalable du rapport de stage par le tuteur est obligatoire afin de contrôler le respect des obligations susmentionnées ;
- La convention de stage et le présent avenant seront transmis au conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes ;
- Information complémentaire concernant le tuteur :
Mme / M.....est inscrit au conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Yonne sous le numéro

A....., le

Signatures :

Le tuteur de stage

Le stagiaire